année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess **premières mesures systématiques des nuisances sonores**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Freymond, Nicolas

Bevorzugte Zitierweise

Freymond, Nicolas 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: premières mesures systématiques des nuisances sonores, 2009*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 12.10.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik 1
Infrastruktur und Lebensraum 1
Umweltschutz 1
Lärmschutz 1

Abkürzungsverzeichnis

BAFU	Bundesamt für Umwelt
OFEV	Office fédéral de l'environnement

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Lärmschutz

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 18.05.2009
NICOLAS FREYMOND

Alors que les informations disponibles jusque là ne reposaient que sur des estimations, l'OFEV a effectué les **premières mesures systématiques des nuisances sonores** dues à la route, au rail et à l'aviation. Selon les résultats publiés au printemps de l'année sous revue, la circulation routière est la principale source de bruit, exposant chaque jour 1,2 million de personnes à des niveaux d'immission nuisibles ou incommodants (soit 16% de la population suisse). La nuit, cette proportion s'abaisse à 10%. Un niveau d'immission est jugé nuisible ou incommodant lorsqu'il s'établit entre 55 et 77 décibels le jour et entre 45 et 60 décibels la nuit. Le bruit ferroviaire est sensiblement plus concentré. Ainsi, respectivement 70 000 personnes le jour et 140 000 la nuit sont exposées à des nuisances excessives imputables au rail, notamment au transport de marchandises, essentiellement nocturne. Quant au trafic aérien, ses nuisances concernent principalement les agglomérations proches des aéroports de Genève et Zurich. En journée, 65 000 personnes sont exposées à des immissions excessives, mais ce nombre augmente la nuit. D'un point de vue géographique, 85% des personnes incommodées par le trafic routier vivent en zone urbaine. La proportion atteint 90% et même 95% pour l'exposition aux nuisances imputables au rail et l'aviation. Globalement, environ 1,35 millions d'habitants sont exposés à des niveaux de bruit nuisibles ou incommodants en dépit des efforts d'assainissement et des nouvelles normes de construction. La stratégie actuelle s'avère ainsi insuffisante et l'OFEV a annoncé la préparation de mesures complémentaires. [1]

1) NZZ, 19.5.09; OFEV, communiqué de presse, 18.5.09.